

FERRIERE SUR RISLE

2/

MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31,

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER.

La maison du XVI<sup>e</sup> siècle située sur la Place  
de la Ferrière-sur-Risles (EURE)

appartenant à...

est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de la Ferrière-sur-Risles et aux 2 propriétaires

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1925

Pour ampliation:

Pr. le Directeur des Beaux-Arts  
Membre de l'Institut,  
Le Chef du Bureau des  
Monuments Historiques,

0-484-1025. [10715]

Département :  
EURE

Commune :  
LA FERRIERE SUR RISLE

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 21/08/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
EVREUX  
Hôtel des impôts 11 rue Georges  
POLITZER 27021  
27021 EVREUX  
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40  
cdf.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

